

Publié le 9 février 2016

L'amiante sous contrôle

Elogie teste depuis 2014 des modes d'intervention pour réduire le risque amiante sur les petits chantiers en milieu habité. Des premiers tests probants pour permettre aux entreprises, y compris les artisans et les TPE, de travailler en toute sécurité.



Depuis 1997, date de son interdiction, l'amiante est devenue une forte préoccupation des propriétaires et donc des bailleurs sociaux, confrontés à l'obligation de réhabiliter le parc social pour des raisons sanitaires. Le surcoût représenterait 2,3 milliards d'euros par an, selon eux. Face à un tel défi, l'heure est à **l'innovation**, tant pour baisser les factures que pour encourager l'innovation technique des entreprises lors de leurs interventions, notamment en milieu habité. En 2014, quatre organismes de logement sociaux (Elogie, Rivp, Batigère, Siemp) ont défini de nouveaux modes d'intervention, [Elogie assurant la gouvernance dudit projet](#).

Le coup de pouce du Fonds de soutien à l'innovation (Fsi)

*"D'après les diagnostics avant travaux que nous réalisons à chaque relocation depuis trois ans, notre parc parisien de 16 500 logements est impacté par l'amiante à hauteur de 20 %. Notre objectif est de tendre vers l'éradication", assure **Alban Charrier**, directeur du patrimoine d'Elogie. Avant de toucher au but, les petits travaux peuvent engendrer de grands soucis. "Nous avons sollicité la*

Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (Cramif) pour réfléchir aux modalités d'intervention qui éviteraient de mettre en danger nos prestataires et nos locataires". Les risques les plus fréquents ont été listés, comme le percement du sol, de la dépose de faïence avec colle amiantée et l'intervention sur enduits amiantés, susceptibles d'émettre dans l'air des fibres d'amiante.

En 2014, un chantier test grandeur nature a été mené à bien, avec des modes opératoires efficaces, comme le percement avec des capsules de gel ; un essai probant puisque le 17 décembre 2015, le **Fonds de soutien à l'innovation** (FSI) a validé la démarche d'Elogie, étendue depuis à huit autres bailleurs franciliens (Adoma, Emmaüs Habitat, Icf La Sablière et Oph Montreuil), en apportant son écot financier.

"On nous demande de nouveaux tests pour que les huit modes d'intervention que nous avons arrêtés puissent être validés. L'originalité de la démarche réside dans le fait que ce sont les bailleurs qui sont à la manœuvre, ils permettent à des PME du BTP de réaliser les chantiers tests de leur mode opératoire. En effet, il est très difficile pour une Pme de réaliser seule les chantiers tests tant au niveau du coût que de la difficulté à trouver des lieux de test", conclut le directeur du patrimoine. Des petits chantiers qui seront beaucoup moins problématiques dans les prochains mois.

Stéphane Menu